

Avis juridique

Société de fiducie Computershare du Canada

Conformément aux Règlement sur les ordonnances alimentaires et les dispositions alimentaires (sociétés de fiducie et de prêt) et pour l'application du paragraphe 448(3) de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, la Société de fiducie Computershare du Canada a désigné les bureaux suivants, à l'égard des provinces indiquées ci-dessous, pour le service d'avis d'exécution à l'égard d'ordonnances ou de dispositions de soutien :

Colombie-Britannique

510 Burrard Street, 3^e étage
Vancouver, Colombie-Britannique, V6C 3B9

Alberta et Saskatchewan

800-324 8th Avenue SW
Calgary, AB, T2P 2Z2, Canada

Manitoba

360 Main Street, 30^e étage
Winnipeg, Manitoba, R3C 4G1

Ontario, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et

Nunavut

100 University Avenue
11e étage
Toronto, Ontario, M5J 2Y1

Québec

1500 Robert Bourassa Blvd
7e étage
Montréal, Québec, H3A 3S8

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador

600-1741 Lower Water Street
PO Box 997
Halifax, Nouvelle-Écosse, B3J 2X2

**par : Société de fiducie Computershare du
Canada**